



VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSéance du mardi 30 septembre 2025
19 heures 00

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

CR/GF

N° 003285

Procès-Verbal du
Conseil Municipal du
08 juillet 2025

Publié le :

Mardi 2 octobre 2025

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 30 septembre 2025 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, le Secrétaire nommé est Mme Célia BARBIER.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250930-003285-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 8 juillet 2025 sous la présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Stéphane REBAUDI, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

ABSENTE : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale).

Nombre de Membres composant le conseil	33
Présents	26
Absents représentés	6
Absents excusés	0
Absents	1

Secrétaire de séance : Célia BARBIER

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250930-003285-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Ordre du jour :

- 1 - Direction générale des services - Convention d'assistance en aménagement d'espaces publics, du bâtiment et équipements publics entre Vaucluse Ingénierie et la ville d'Apt dans le cadre du projet de travaux de rénovation de l'ancienne usine Clérici abritant le Vélo Théâtre et les associations municipales.
- 2 - Direction générale des services - Contrat de mandat public avec la SPL Territoire 84 concernant le projet de rénovation de l'ancienne usine Clérici abritant le Vélo Théâtre et les associations municipales.
- 3 - Direction générale des services - Projet de travaux de réhabilitation de l'ancienne usine Clérici abritant le Vélo Théâtre et les associations municipales : préprogramme de travaux, plan de financement prévisionnel, demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert.
- 4 - Services techniques - Convention entre la Ville d'Apt et le SIRTOM de la région d'Apt relative au financement de jardins composteurs.
- 5 - Direction générale des services - Partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) dans le cadre de l'accompagnement au Projet Alimentaire Territorial – Période 2025-2026.
- 6 - Ressources humaines - Création d'emplois.
- 7 - Décisions rapportées.
- 8 - Motion pour la suspension du projet de fermeture du service de chirurgie du centre hospitalier du Pays d'Apt.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250930-003285-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

En ouverture de séance, Madame le Maire a invité les représentants de Vaucluse Ingénierie à présenter devant le Conseil municipal le projet de réhabilitation de l'ancienne usine Clérici, bâtiment qui accueille actuellement le Vélo Théâtre ainsi que plusieurs associations municipales.

1. Direction générale des services - Convention d'assistance en aménagement d'espaces publics, du bâtiment et équipements publics entre Vaucluse Ingénierie et la ville d'Apt dans le cadre du projet de travaux de rénovation de l'ancienne usine Clérici abritant le Vélo Théâtre et les associations municipales

Rapporteur :		Frédéric SACCO			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté à l'unanimité		
Pour	32	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
Mme CELCE s'interroge sur la portée de la délibération et demande si celle-ci acte le fait que le projet de réhabilitation est officiellement confié à Vaucluse Ingénierie. Elle souhaite également savoir si les associations actuellement accueillies dans le bâtiment ont été consultées dans le cadre de l'étude menée, et, le cas échéant, quels en ont été les retours. Enfin, elle sollicite des précisions sur le nombre d'associations, en dehors du Vélo Théâtre, hébergées dans les locaux de l'ancienne usine Clérici.					
M. MAROS rappelle que l'association Vélo Théâtre est le principal interlocuteur dans ce projet, étant en attente depuis de nombreuses années d'une réhabilitation du site. Il se félicite de voir le projet enfin avancer, tout en soulignant que des choix devront être faits jusqu'à sa concrétisation. Le projet présenté aujourd'hui a le mérite d'être à la fois réaliste et réalisable. Il précise qu'un travail reste à mener en lien étroit avec les associations actuellement hébergées, afin de prendre en compte leurs besoins spécifiques. La demande minimale exprimée est de maintenir une surface équivalente à l'existant, afin de préserver la capacité d'accueil actuelle. Le projet inclut par ailleurs des objectifs tels que : amélioration de l'accessibilité, économies d'énergie, confort général et mise en conformité du bâtiment. M. MAROS souligne la diversité des usages : certaines associations ont uniquement besoin d'espaces de bureaux, d'autres d'un lieu de création, avec des besoins spécifiques, notamment en volume (hauteur sous plafond pour développer certaines activités). À ce stade, rien n'est encore arrêté. Il annonce qu'une commission culture sera prochainement mobilisée pour approfondir ces aspects, notamment la vocation future du lieu et les conditions d'accueil. Enfin, il indique que, hors Vélo Théâtre, le bâtiment accueille actuellement une dizaine d'associations.					
M. ROLLAND demande quelles sont les dispositions envisagées pour reloger la compagnie Vélo Théâtre pendant la durée des deux tranches de travaux (15 mois). Il souhaite également savoir si la compagnie devra attendre la fin complète du chantier pour pouvoir réintégrer les lieux.					
M. MAROS indique que des solutions de logement pour la compagnie Vélo Théâtre sont actuellement à l'étude sur le territoire, en lien entre autres avec la CCPAL. Il confirme par ailleurs que la compagnie ne pourra réintégrer les lieux qu'à l'issue complète des travaux.					
M. CARMINATI demande si l'espace de stationnement actuel sera maintenu et combien de places de stationnement seront prévues. Il souhaite également savoir si ces places seront payantes ou gratuites et si elles seront attribuées aux associations utilisatrices des locaux ou pas.					
M. AILLAUD précise que 23 places de stationnement supplémentaires seront créées. Le stationnement sera gratuit. Le parking ne sera pas réservé sauf exception aux manifestations des associations.					
M. BONNET s'interroge sur l'écart de coût entre les deux projets. Il demande ce qui justifie que la rénovation complète du bâtiment Clérici (plus petit, avec ascenseur, réfection du plancher, toiture, etc...) soit estimée à 1,9 millions d'euros, alors que celle du gymnase a représenté un investissement de 2,5 millions d'euros.					
M. AILLAUD rappelle que les travaux de rénovation du gymnase ont été réalisés en pleine crise sanitaire liée au COVID, ce qui a entraîné une forte inflation des coûts.					

2. Direction générale des services - Contrat de mandat public avec la SPL Territoire 84 concernant le projet de rénovation de l'ancienne usine Clérici abritant le Vélo Théâtre et les associations municipales

Rapporteur :		Frédéric SACCO			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à l'unanimité			
Pour	32	Contre	0	Abstention	0

3. Direction générale des services - Projet de travaux de réhabilitation de l'ancienne usine Clérici abritant le Vélo Théâtre et les associations municipales : préprogramme de travaux, plan de financement prévisionnel, demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert

Rapporteur :		Cédric MAROS			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à l'unanimité			
Pour	32	Contre	0	Abstention	0

4. Services techniques - Convention entre la Ville d'Apt et le SIRTOM de la région d'Apt relative au financement de jardins composteurs

Rapporteur :		André LECOURT			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à l'unanimité			
Pour	32	Contre	0	Abstention	0

Teneur des discussions au cours de la séance.

M. CARMINATI demande si une sensibilisation pédagogique est prévue auprès des citoyens.

M. LECOURT précise que le maître composteur du SIRTOM s'est engagé à aller à la rencontre des riverains habitant à proximité des composteurs afin de les sensibiliser à leur bon usage. Il ajoute qu'une communication pédagogique est également prévue dans le prochain *Aptésien*, afin d'expliquer l'intérêt de l'installation de ces composteurs en centre-ville.

Mme LETTERON rappelle que, dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial (PAT), un volet pédagogique est développé auprès des écoliers, portant sur la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la gestion des biodéchets.

Mme ARNAUD-DELOY propose d'adresser un courrier aux habitants du centre-ville afin de les informer sur l'installation des composteurs, leur utilité et leur mode de fonctionnement.

5. Direction générale des services - Partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) dans le cadre de l'accompagnement au Projet Alimentaire Territorial – Période 2025-2026

Rapporteur :		Gaëlle LETTERON			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à l'unanimité			
Pour	32	Contre	0	Abstention	0

6. Ressources humaines - Création d'emplois

Rapporteur :		Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à l'unanimité			
Pour	32	Contre	0	Abstention	0

Accusé de réception en préfecture
 080 218 400034-20250930-003285-DE
 Date de télétransmission : 02/10/2025
 Date de réception préfecture : 02/10/2025

7. Décisions rapportées

8. Motion pour la suspension du projet de fermeture du service de chirurgie du centre hospitalier du Pays d'Apt

Rapporteur :		Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à l'unanimité			
Pour	32	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. CARMINATI souligne qu'il s'agit d'un moment déterminant pour l'avenir de l'hôpital d'Apt. Selon lui, la ville est aujourd'hui à la croisée des chemins : soit elle subira un affaiblissement de ses services publics, soit elle peut encore espérer un renforcement de son offre de soins. Il propose qu'une édition spéciale du journal <i>l'Aptésien</i> soit consacrée exclusivement à la situation de l'hôpital, afin d'informer largement la population. Il interroge par ailleurs sur l'existence d'une date arrêtée par la CCPAL pour une délégation d'élus auprès de l'ARS à Marseille, tout en exprimant des réserves quant à la volonté réelle de cette démarche. À défaut, il estime que la Ville pourrait prendre l'initiative de cette rencontre, sans attendre.					
Mme ARNAUD-DELOY informe qu'une réunion en visioconférence a récemment eu lieu avec le directeur régional de l'ARS. Lors de cet échange, les difficultés rencontrées par l'hôpital d'Apt ont été exposées en détail. À l'issue de cette rencontre, l'ARS a transmis un courrier à la ville, dans lequel elle dit comprendre les inquiétudes locales, tout en affirmant que la transformation de l'établissement en hôpital de proximité constitue, selon elle, la seule solution viable au regard du déficit actuel, estimé à 13,5 millions d'euros. Mme ARNAUD-DELOY a répondu que la ville d'Apt n'est en rien responsable de cette situation financière, qui découle d'une gestion relevant directement de l'ARS. Elle a souligné que si une commune connaissait une telle dérive budgétaire, son maire serait rapidement placé sous tutelle. Elle a par ailleurs insisté sur l'isolement géographique d'Apt et des nombreux villages environnants, certains situés à plus de 40 minutes voire une heure de Cavaillon. Malgré ces arguments, l'ARS a tenté de rassurer en expliquant que le service des urgences serait renforcé, notamment en raison du caractère rural du territoire, et ce, malgré la fermeture du service de chirurgie. Mme ARNAUD-DELOY a également interrogé l'ARS sur la question des poches de sang et de plasma en cas d'urgence grave. L'ARS a répondu que celles-ci seraient bien disponibles dans le cadre d'un service d'urgence renforcé, afin de permettre des interventions rapides du SMUR. Enfin, l'ARS a réaffirmé qu'un déficit annuel de 3,5 millions d'euros n'était pas tenable, et que l'hôpital de proximité restait la seule voie possible pour rétablir la situation financière.					
M. CARMINATI remercie Mme le Maire pour les précisions apportées. Il constate que l'ARS reste inflexible dans sa position, ce qu'il juge inacceptable. Il exprime son refus de faire preuve de résignation face à une autorité qui impose à elle seule sa vision de l'organisation territoriale. Il appelle le conseil municipal à se mobiliser et à s'opposer fermement à cette décision. Il affirme avec détermination qu'il ne laissera pas cette situation se concrétiser sans réagir, et qu'il continuera à se battre jusqu'au bout, concluant : « On ne perd pas un match sans se battre. »					
M. BONNET estime qu'il ne faut pas adopter l'attitude de certains responsables politiques qui se contentent de dénoncer des situations sans y donner suite. Il appelle à refuser la décision de l'État de fermer purement et simplement le service de chirurgie de l'hôpital d'Apt, et insiste sur la nécessité de se mobiliser activement. Il est impératif de se battre pour maintenir ce service essentiel sur le territoire.					
M. GIORGETTI estime que la justification avancée par l'ARS, à savoir la nécessité de résorber le déficit de l'hôpital, pour transformer l'établissement en hôpital de proximité est parfaitement scandaleuse. Il rappelle que cette décision menace directement l'accès aux soins, et plus largement, remet en cause le principe fondamental d'égalité territoriale face à la santé. Concernant le déficit évoqué, estimé à 11 millions d'euros, il souligne qu'il s'agit d'un déficit accumulé progressivement au fil des années, et non d'un phénomène soudain. Il s'interroge donc sur les causes de cette situation et estime qu'elles mériteraient d'être clairement identifiées. Il met aussi en doute les chiffres relatifs à l'activité du bloc opératoire avancés par l'ARS, ceux-ci étant contestés par les praticiens eux-mêmes, ce qui a même entraîné une polémique sur la fiabilité des données. M. GIORGETTI affirme son soutien à la motion, qu'il juge fondée, notamment en raison de l'incohérence apparente entre l'annonce de la fermeture de la chirurgie et le maintien de l'autorisation d'exercer des actes chirurgicaux. Il précise que cette autorisation est conditionnée au bon fonctionnement du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS), or ce dernier est remis en cause par					

le retrait récent du centre hospitalier d'Avignon. De fait, ce retrait compromet directement la possibilité de maintenir un bloc opératoire à Apt.

Il insiste sur le fait que, si des responsabilités peuvent être recherchées à différents niveaux, cette situation est le reflet d'une politique nationale bien connue, pilotée par le gouvernement. Les décisions budgétaires concernant la santé sont prises au parlement, et leurs conséquences se répercutent jusqu'aux établissements locaux, comme celui d'Apt.

Au-delà de la motion, qu'il juge utile sur le plan symbolique, M. GIORGETTI propose que soit faite la demande d'un moratoire d'un an sur la décision de fermeture. Ce délai permettrait une évaluation approfondie de la situation de l'hôpital et la constitution d'un diagnostic précis. Il suggère également, en signe de mobilisation visible, l'installation d'une grande banderole sur le fronton de la mairie portant un message clair, tel que : « Non à la fermeture de l'hôpital ».

M. ESPITALIER rappelle que le comité des usagers se mobilise depuis plus de douze ans pour la défense des services de l'hôpital d'Apt. Il indique que des actions sont en cours, notamment l'installation prochaine de banderoles à différents emplacements stratégiques de la ville afin de sensibiliser la population.

Mme CELCE exprime son soutien à la motion et rappelle que de nombreux élus se sont également mobilisés en appui au personnel du bloc opératoire. Elle fait part de sa réaction à une déclaration du ministre M. Neuder, prononcée à l'Assemblée nationale le jour même, dans laquelle celui-ci a affirmé que « la situation ne doit pas se traiter à coup de slogan ou de nostalgie ». Mme CELCE considère ces propos comme une marque de mépris à l'égard des actions engagées par les habitants pour défendre leur hôpital. Elle les juge particulièrement déplacés et préoccupants, estimant qu'ils ignorent l'engagement sincère et concret de la population pour le maintien de ce service public essentiel.

M. THEVENIEAU apporte son soutien à la motion et appelle à instaurer un véritable rapport de force. Il indique que les élus de la CCPAL, unanimement mobilisés, sont prêts à engager des actions fortes, telles que :

- l'interpellation des médias,
- la menace de démission collective des maires de l'intercommunalité,
- le recours devant le tribunal administratif.

Il réagit également aux propos jugés préoccupants tenus par le ministre dans l'après-midi, estimant que ce dernier semble suivre sans réserve la position des hauts fonctionnaires de l'ARS. Dans ce contexte, M. THEVENIEAU considère qu'il n'est plus possible de faire preuve de retenue, dès lors que les élus locaux sont ouvertement méprisés.

Mme SANTONI exprime une position nuancée par rapport aux interventions précédentes. Elle appelle à la vigilance et invite à éviter les réactions excessives. Il est désormais indispensable d'établir un dialogue direct avec le Ministre de la Santé, seul interlocuteur capable, d'apporter des réponses concrètes. Elle souligne que, malgré les actions menées jusqu'à présent, aucune n'a réellement abouti. Elle estime qu'il faut sortir du cadre local où l'on « parle entre nous dans le vide » et propose une démarche plus stratégique, en identifiant un interlocuteur au plus haut niveau de l'État.

Mme SANTONI s'engage à obtenir une rencontre avec le Ministre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Célia BARBIER
Secrétaire de séance

Véronique ARNAUD-DELOY
Maire d'Apt

Accusé de réception en préfecture
084 216 400034-20250930-003285-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

